

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 24 Novembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Vingt Quatre Novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 17 Novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution des Marchés de travaux pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics -Partie 1.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO.

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Ange-François LEANDRI, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI, Elisabeth TABERNER à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

M. Jean-Baptiste OLLANDINI est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 4 mars et 17 juin 2022, et du 28 février 2023, approuvant le projet de renaturation des voiries communales et des espaces publics,

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 31 juillet 2023 concernant la première partie des travaux pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics,

Les offres ont été déposées sur le profil acheteur.

Après l'analyse des candidatures et des offres, les propositions suivantes ont été retenues :

<u>Désignation du Lot</u>	<u>Candidat retenu</u>	<u>Montant de l'offre</u> <u>H.T</u>
Lot 1 : Voirie et aménagements de surfaces	Groupement d'entreprises : SARL CDTP- Roch LEANDRI BTP- SAS LEANDRI	768 595 €
Lot 2 : Eclairage public et réseaux divers	SAS LEANDRI	83 225 €
Lot 3 : Espaces verts	SARL CORSE PAYSAGE	104 900 €
Lot 4 : Mobilier urbain et signalisation	CODIVEP	97 955 €
TOTAL		1 054 675 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics (Partie 1).
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023 à l'article 2318 de l'opération 215.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 26.12.2023

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 26.12.2023

Fait à PROPRIANO, le 24 novembre 2023

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

Le Secrétaire de séance

Jean-Baptiste OLLANDINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20231124-2023-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023

